



- Les honoraires désignent le montant perçu par une agence immobilière pour exercer le rôle d'intermédiation entre un acheteur et un vendeur ou un bailleur et un preneur.
- Il est important de noter que l'on ne verse pas une "commission" à un professionnel de l'immobilier, mais des "honoraires", qui rémunèrent une **prestation de service et des compétences**, au même titre que pour les professions libérales.
- Le **droit à honoraires d'une agence immobilière** est subordonné au respect de plusieurs conditions :
 - L'agent immobilier doit être **titulaire de la carte professionnelle** (le négociateur immobilier doit quant à lui détenir une attestation professionnelle délivrée par le titulaire de la carte professionnelle après visa du Préfet)
 - L'agence doit disposer d'un **mandat écrit et régulier**
 - L'agent immobilier doit **avoir rempli la mission** définie au mandat.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, HERAUD & Associés communique son barème d'honoraires :

Ventes

Inférieures à 500 000€

De 500 000€ à 10 millions d'Euros

≥ 10 millions d'Euros

Honoraires

6% HT du montant de la vente (HT)

5% HT du montant de la vente (HT)

4% HT du montant de la vente (HT)

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur et peuvent être augmentés d'honoraires de résultat contractuellement fixés.

Locations

30% HT du loyer annuel HT réparti entre le bailleur et le preneur

Cessions de bail / Minimum forfaitaire 4 500€ HT

Inférieures à 150 000€

≥ 150 000€ et inférieures à 350 000€ HT

≥ 350 000€ HT

Honoraires

10% du montant HT de cession à la charge du preneur

9 % du montant HT de cession à la charge du preneur

8% du montant HT de cession à la charge du preneur

Ces honoraires sont à partager éventuellement entre le bailleur et le preneur et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.

Expertises

Honoraires sur devis

- Les honoraires sont majorés de la TVA au taux en vigueur.
- Le barème d'honoraires est régulièrement identique dans la majorité des cabinets immobiliers.